





Fédération Nationale des Comités et Organisateurs de Festivités

Rejoignez une fédération proche de vous et de vos fêtes !

Ensemble, unissons nos forces pour que vivent nos fêtes !

Soyez accompagnés et protégés

- Faites des économies

Madame, Monsieur,
Cher(e)s bénévole(s),

La Fédération Nationale des Comités et Organisateurs de Festivités est le porte-drapeau des traditions festives françaises, en métropole et outre-mer. Reconnue par l'État, elle **défend et accompagne au quotidien les associations et les collectivités**.

La FNCOF peut devenir votre Fédération ! En tant que responsable clairvoyant, rejoignez notre structure que – depuis plus de 90 ans - **plus de 4200 adhérents** ont choisi de faire d'elle, par leur nombre, la plus importante de France !

Décider d'adhérer à la FNCOF, c'est s'assurer :

D'être représenté dans vos Ministères de tutelle (Culture, Jeunesse & Sports, Education Nationale & Vie Associative) par des **dirigeants compétents**.

De pouvoir compter sur un **accompagnement permanent**, en étant écouté, conseillé, défendu.

D'obtenir des réponses aux problèmes soulevés par la législation de plus en plus complexe.

De profiter de **conseils rapides, sûrs et pertinents** sollicités pour poursuivre sereinement ses activités et surmonter les difficultés rencontrées dans ses organisations.

De bénéficier de **prestations particulièrement avantageuses** (remises SACEM et SACD, tarif assurance Multirisque Associations négociée, site Internet et réseau Facebook, publications régulières, Prix National de l'Art de la Fête et de l'Engagement bénévole, récompenses (médailles, trophées, diplômes) Congrès national et réunions départementales. Etc.

En nous accordant votre confiance, vous nous conforterez dans la poursuite de nos actions pour que vivent nos fêtes.

Acceptez nos salutations festives et bénévoles,



David PETIT
Président de la FNCOF

LES AVANTAGES D'UNE ADHÉSION À LA FNCOF

► **Représentativité de la FNCOF dans les instances nationales** : Membre de la Cofac (Coordination des Fédérations et Associations de Culture et de Communication), comité de pilotage du GUSO, commission CNPS (Conseil national des professions du spectacle), commission AMF, (Association des Maires de France) etc.

► Des remises SACEM

- Jusqu'à 39,2% de réduction sur vos déclarations SACEM :

9,5% sur l'ensemble des séances quelles soient forfaitaires ou dite "au pourcentage". Soit une remise de 27,6% sur vos droits d'auteurs. Sauf : Si vous optez pour la centralisation* de vos déclarations et de vos paiements de droits d'auteurs à la FNCOF qui se chargera de régler pour vous les droits à la SACEM. Vous obtiendrez alors une remise exceptionnelle de 39,2%. Simple et efficace, cette solution vous garantit une maîtrise totale de vos budgets !

*centralisation valable pour le moment uniquement pour les adhérents FNCOF sur les séances aux forfaits.

Remise supplémentaire pour le réveillon, et un protocole SACEM spécial pour les festivals.

+ d'infos
Sacem ici



► Des remises SACD - 10 % de réduction sur les forfaits.

► Des assurances incluses et optionnelles*, à tarifs négociés, adaptées et réservées à nos adhérents

- **Responsabilité Civile des Mandataires Sociaux OFFERTE**

- Assurance Protection Juridique optionnelle (nous contacter)

- Assurance Multirisque Associations proposée par notre partenaire le Cabinet Axa Daugas (optionnelle) :

Incluant : une assurance Responsabilité Civile pour l'organisation de vos manifestations, une assurance pour les locaux de votre association et son contenu, une assurance pour les dommages corporels des bénévoles, ainsi qu'une assurance complémentaire pour l'utilisation des véhicules. Cette assurance est optionnelle, elle vous est proposée à seulement **140 €/an** (1ère année avec régularisations annuelles) pour 6 manifestations (plus de 6 manifestations possibles, tarif ajusté en fonction) + **6.50 €** de taxe risques attentats et catastrophes naturelles, mise en place par l'Etat.

Pour toute information détaillée, demande de souscription ou résiliation d'assurance, contactez le cabinet Axa Puertas au 05 62 47 12 12 ou à agence.puertas@axa.fr

► Un site internet et un large réseau Facebook

► Des publications d'informations et de conseils régulières et gratuites

► Un Congrès National des organisateurs d'événements

► Des formations (webinaires gratuits) et réunions départementales

► Conception et/ou impression de supports de communication sur devis (affiches, flyers, dépliants)

► Des remises chez nos très nombreux partenaires commerciaux

► Des récompenses pour valoriser l'engagement de vos bénévoles (médailles, trophées, diplômes)

► Un Prix National de l'Art de la Fête et de l'Engagement Bénévole

SUIVEZ NOUS !
www.fncof.com



BULLETIN D'ADHÉSION 2026

Document obligatoire à remplir et à retourner à relation@fncof.com
ou par courrier : FNCOF, 1 boulevard Bonrepos, 31000 TOULOUSE

Cadre réservé à la FNCOF
n°adhérent :
Dept : Classe :

► INFORMATIONS GÉNÉRALES

Informations obligatoires * :

Nom de la structure adhérente * :

N° RNA : N° SIRET :

Adresse de contact * :

Mail principal * : Tél. * :

Site internet :

J'autorise la FNCOF à utiliser, à titre gratuit, les photos libres de droit présentes sur le site ou Facebook de la structure, afin de les diffuser dans ses publications (magazines, actualités).

■ PRÉSIDENT (OU RESPONSABLE) *

Nom : Prénom :

Adresse :

Tel. Port : Mail :

■ TRÉSORIER (OU AUTRE CONTACT)

Nom : Prénom :

Adresse :

Tel. Port : Mail :

■ SECRÉTAIRE (OU AUTRE CONTACT)

Nom : Prénom :

Adresse :

Tel. Port : Mail :

En renseignant ces informations, j'accepte qu'elles soient utilisées uniquement par la FNCOF et ses partenaires, afin d'être contacté par téléphone, et de recevoir des informations par courrier, mail et sms. Conformément au RGPD et à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des informations fournies à la FNCOF au travers de ce bulletin.

COTISATION 2026 * :

Association (et comité de quartier) dont le nombre d'habitants est inférieur ou égal à 500	72 euros
Association (et comité de quartier) dont le nombre d'habitants est supérieur à 500	107 euros
Assurance Responsabilité Civile des Dirigeants offerte dans l'adhésion*. *Assurance active qu'à partir du 1er janvier 2026	Total à payer : <input type="text"/> euros

Je reconnaiss avoir pris connaissance des statuts, du règlement intérieur et de la note sur la protection des données à caractère personnel de la FNCOF (Consultables sur le site de la Fédération : www.fncof.com)

Fait à Le

Signature précédée de la mention « Lu et approuvé » * :

Nom : Prénom :

MODALITÉS DE PAIEMENT (A EFFECTUER DÈS À PRÉSENT) * :

Prélèvement automatique. Simplifiez vos démarches, en nous renvoyant le formulaire à la suite avec votre RIB.

Virement bancaire A effectuer dès à présent - Important : bien préciser en libellé, le nom de la structure qui adhère

RIB = Titulaire du compte : FNCOF N° IBAN : FR15 3000 2040 4100 0007 9122 D63 Code BIC : CRLYFRPP

Paiement en ligne de la cotisation 2026 via HelloAsso - A effectuer dès à présent

Lien : <https://www.helloasso.com/associations/fncof-cotisations/adhesions/nouvelle-adhesion-association-2026>

La quittance d'adhésion contenant votre n° adhérent ne sera envoyée qu'après réception du paiement.

FORMULAIRE DE PRÉLÈVEMENT

Optez pour le prélèvement automatique

Pour simplifier vos démarches, optez pour le prélèvement de votre cotisation.

Le prélèvement sera effectué au mois de janvier de chaque année. Il est nécessaire que vous préveniez votre banque. Merci de renvoyer les deux parties de cet imprimé à la FNCOF, remplies et signées, sans les séparer en y joignant obligatoirement vos identifiants bancaires IBAN et le code BIC.

DEMANDE DE PRÉLÈVEMENT :

L'autorisation et la demande sont valables jusqu'à annulation de la part du débiteur, notifiée à la FNCOF, par lettre recommandée 15 jours avant la date de prélèvement.

Nom, Prénom et Adresse du débiteur

Nom, Prénom et Adresse :

Désignation de l'établissement teneur du compte à débiter

Nom et Adresse de votre banque :

Compte à débiter

Identification internationale :

N° IBAN

Code BIC

Nom et Adresse du Créditeur

FNCOF

1, boulevard Bonrepos

31 000 TOULOUSE

Date et signature obligatoire :

date :/..../.... signature :

Les informations contenues dans la présente demande ne seront utilisées que pour les seules nécessités de la gestion et pourront donner lieu à exercice du droit individuel d'accès auprès de la FNCOF, à l'adresse ci-dessus, dans les conditions prévues par la délibération n° 80 du 1/04/1980 de la Commission Informatique et Liberté.

AUTORISATION DE PRÉLÈVEMENT :

Code ICS : FR44ZZZ530875

J'autorise l'Établissement teneur de mon compte à prélever sur ce dernier, si sa situation le permet, tous les prélèvements ordonnés par la FNCOF. En cas de litige sur un prélèvement, je pourrai en faire suspendre l'exécution par simple demande à l'Établissement teneur du compte. Je réglerai le différent directement avec la FNCOF.

L'autorisation et la demande sont valables jusqu'à annulation de la part du débiteur, notifiée à la FNCOF, par courrier ou par mail, avant le 10 décembre de chaque année.

Nom, Prénom et Adresse du débiteur

Nom, Prénom et Adresse :

Désignation de l'établissement teneur du compte à débiter

Nom et Adresse de votre banque :

Compte à débiter

Identification internationale :

N° IBAN

Code BIC

Nom et Adresse du Créditeur

FNCOF

1, boulevard Bonrepos

31 000 TOULOUSE

Date et signature obligatoire :

date : signature :

Pour les virements Administratifs, voir identification internationale de la FNCOF ci-dessous

Titulaire du compte : FNCOF N° IBAN : FR15 3000 2040 4100 0007 9122 D63 Code BIC : CRLYFRPP

Attention, les frais de rejet de prélèvement seront à la charge de l'adhérent en cas d'impayé.